

7^{ème} congrès mondial contre la peine de mort
Du 26 Février au 1^{er} Mars 2019 – Bruxelles - Belgique

Le secteur privé et la peine de mort

Nadia BENHIDA, Directrice Générale de la Société ZINO-MAR, Maroc

benhidafsjes@gmail.com

Objet : Intervention du 27 Février 2019

Madame, Monsieur,

C'est un honneur de me tenir aujourd'hui devant vous pour témoigner d'une activité d'entrepreneure en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Je suis cheffe d'entreprise. Je suis membre fondatrice de l'Observatoire Marocain des Prisons. C'est cette organisation qui est à l'origine de la création de la Coalition Marocaine Contre la Peine de Mort (CMCPM).

Mon action en faveur de l'abolition est à la fois structurée et spontanée. C'est à la fois un engagement ferme et un travail d'artisanat. Je suis musulmane de culture et j'ai pour référence la déclaration des droits humains.

Je participe et j'accompagne bien des fois l'organisation d'évènements organisés par des militantes et militants en faveur de l'abolition de la peine de mort. Je prends en charge parfois l'impression des documents, des dépliants, banderoles et autres supports de communication et je n'hésite pas à m'impliquer quand il s'agit d'un besoin logistique. Ces actions favorisent la visibilité d'une militance dont je dois dire ici la régularité et le dévouement.

J'ai par ailleurs l'habitude d'accrocher sur les murs de mon entreprise certains supports de communication que je produis. Quand il s'agit de supports relatifs à l'action en faveur de l'abolition de la peine de mort, cela occasionne des échanges avec les visiteurs.

De manière spontanée, j'argumente contre la peine de mort. Dans l'exercice quotidien de mon métier, je côtoie des milieux très divers : les uns sont familiers des cultures politiques des droits de l'homme, d'autres sont hostiles à ces cultures parce qu'elles seraient importées d'Occident, et d'autres indécis. Le plus difficile est de mobiliser toujours le même registre, celui des droits de l'homme dans l'argumentation en faveur de l'abolition de la peine de mort. C'est pourquoi je répète certains arguments qui me semblent opératoires quel que soit le milieu que je fréquente et que je rappelle tout de suite :

- 1) La peine de mort existe dans bien des pays, les uns autoritaires et d'autres pas, la criminalité n'est pas pour autant absente de ces pays-là, donc la peine de mort n'est pas dissuasive.
- 2) La peine de mort fonctionne comme une punition collective : la famille de l'exécuté se vit comme un arbre amputé d'une branche. Les vivants se sentent stigmatisés à cause de leurs relation avec l'exécuté. Ils sont désormais la famille du « monstre » qui est condamné à mort. Du coup, au lieu de favoriser une démarche responsable « lui c'est lui, et moi c'est moi » et que chacun est responsable de ses actes, la condamnation à la peine de mort alimente une conscience de nature communautaire.
- 3) La pratique de la peine de mort nous renseigne plus sur ses commanditaires que sur l'humanité du condamné. C'est parfois le désir de vengeance qui émerge à l'occasion d'une grande douleur. Ce désir est parfois profondément enfoui chez nous humains et il fait surface à certaines occasions, comme lors d'un fait divers. (la mort d'une femme sous les coups de son compagnon en France, je pense à l'affaire Marie Trintignant. Ses proches et des amis de la famille ont souhaité la mort du coupable).
- 4) La pratique de la peine de mort veut dire que nous sommes impuissants à éduquer, à changer, à reformer. C'est un choix un peu facile.
- 5) L'abolition de la peine de mort nous humanise parce que nous attachons une grande valeur à la vie humaine y compris celle d'un condamné.

Je prends mes précautions en tant qu'entrepreneure et je n'aborde pas le sujet avec tout le monde. Cependant, chaque fois que l'occasion se présente, j'en profite pour sensibiliser à la barbarie de la peine de mort. Je me rends bien compte que souvent les gens, pris isolément, sont réceptifs aux arguments que je viens d'énumérer.

Le code pénal marocain prévoit encore la condamnation à la peine capitale dans le cas de onze crimes. 93 est le nombre de condamnés à mort au Maroc aujourd'hui. Si la Constitution adoptée en 2011 affirme le droit à la vie, il reste encore du chemin à parcourir avant l'abolition de la peine de mort.

Je formule ici le vœu suivant : Ne pourrait-on pas imaginer un programme d'action, une sorte d'une durée limitée qui permettrait de populariser les arguments en faveur de l'abolition de la peine de mort ? Ne peut-on pas expérimenter auprès d'une partie de la population une campagne dont on élargirait le bénéfice à l'ensemble de la population ?

Je sais que le débat public peut radicaliser les positions, je sais aussi qu'il est urgent d'une certaine manière d'enraciner partout les consciences dans les cultures politiques des droits humains, il est cependant encore plus urgent de partager ce legs qui nous humanise tous, en cette période de montée des populismes. Que les démocraties libérales persistent et continuent de promouvoir l'abolition de la peine de mort en tant que valeur fondamentale et en tant que marqueur d'une culture respectueuse de la dignité humaine.

Je vous remercie de votre attention.

Casablanca le 13 Février 2019